

DECISION DG N° 2015-155

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC,

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 10,
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- VU le décret n° 2009-1762 du 30 décembre 2009 relatif au président de Commission Médicale d'Etablissement, vice-président du Directoire des établissements publics de santé,
- VU l'instruction n° DHOS/E1/2010/75 du 25 février 2010 relative à la mise en place des Directoires des établissements publics de santé,
- VU l'élection de Monsieur le Docteur Fabien GORSE en qualité de Président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME du 25 mars 2015), en remplacement du Docteur Daniel OUDOT,
- VU la candidature de Monsieur le Docteur Patrick LE BIHAN proposée par le Docteur Fabien GORSE pour occuper le siège de représentant médical vacant au Directoire.

D E C I D E

La composition du Directoire du Centre Hospitalier de Cadillac est modifiée comme suit :

- Monsieur **Raphaël BOUCHARD**, Directeur d'Etablissement, Président du Directoire
- Monsieur le Docteur **Fabien GORSE**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement, vice-Président du Directoire
- Madame **Colette SCERRI**, Président de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (C.S.I.R.M.T)
- Madame **Marie-Pierre RENON**, Directeur des Affaires Générales et de la Qualité
- Monsieur le Docteur **François De CHABALIER**, Praticien Hospitalier
- Monsieur le Docteur **Frédéric CAÏD**, Praticien Hospitalier
- Monsieur le Docteur **Patrick LE BIHAN**, Praticien Hospitalier

Fait à Cadillac le 25 août 2015

Le directeur,

Raphaël BOUCHARD